

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE MAI 2016 tenue le 2 mai 2016  
au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Josée Audet

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Absence motivée : Mario Cantin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### **2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL
4. COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 5.1 RÈGLEMENT N<sup>o</sup>305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup>262 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1
6. URBANISME
  - 6.1 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, 137 RUE DES PEUPLIERS (D16-058)
  - 6.2 RÉPARATION DE L'EXUTOIRE DU FOSSÉ PLUVIAL ET NÉGOCIATION D'UNE SERVITUDE, LOT 5 300 119 (V16-003)
  - 6.3 TRAVAUX D'IMMUNISATION ET DE REVÉGÉTALISATION, LOT 5 604 336 SUR LE CHEMIN DU HAVRE (U16-001)
  - 6.4 LOTISSEMENT 3 687 583, 3 688 027 ET 3 687 609 BOUL BLAIS EST (D16-052)
7. AUTORISATIONS
  - 7.1 RAPPORT FINANCIER DE L'OMH POUR L'ANNÉE 2015
8. AUTRES
  - 8.1 DEMANDE DE RÉVISION DE TAXES FONCIÈRES, LOT 5 034 516
  - 8.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CEGEP LAPOCATIÈRE
  - 8.3 GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT 2015-2016 CEC DE MONTMAGNY
  - 8.4 12<sup>e</sup> ÉDITION DU DÉFI DE NATATION DE BERTHIER-SUR-MER
  - 8.5 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE
  - 8.6 CONTENEURS À REBUTS (ROLL-OFF) POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE FER
  - 8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER
  - 8.8 DRAGAGE DE LA MARINA
9. CORRESPONDANCE
  - 9.1 TOURNÉE DES VAINQUEURS 2016
  - 9.2 DRAGAGE DE LA MARINA
10. LEVÉE DE LA RÉUNION

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL**

2016-056

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :  
Le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016 soit accepté.  
ADOPTÉE

### **4. COMPTES À PAYER**

2016-057

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Fournisseurs	détails	montant
Corporation touristique Berthier	1 <sup>er</sup> versement quote-part	7 500.00
Daniel Corriveau	peinture 10 bandes patinoire	1 500.00
Entreprises F.M. Roy inc.	5 <sup>e</sup> vers. neige	2 564.12

	5 <sup>e</sup> vers. neige	26 445.01	29 009.13
Telus	téléphone		783.49
Hydro-Québec	éclairage public	1 824.29	
	étangs	4 401.03	
	station pompage Anse	478.27	
	pompage Principale Ouest	17.97	
	puits Anse	30.99	
	station pompage Peupliers	907.16	
	parc Jean Lesage	30.24	
	Fée des Glaces	30.24	
	station pompage chemin Fleuve	31.35	
	immeuble municipal	209.31	
	poste incendie	116.11	
	puits Blais Ouest	583.66	8 660.62
Visa	matériels incendie		90.53
Bureautique Côte-Sud	fourniture bureau service incendie		82.77
Hydro-Québec	station pompage Peupliers	1 976.32	
	usine eau potable	2 176.58	4 152.90
Telus	poste incendie		1.96
Bureautique Côte-Sud	fourniture de bureau		
MRC de Montmagny	collecte sélective mars	1 169.03	
	bacs roulants	138.16	
	accès internet	169.92	
	comptes de taxes	325.00	
	implantation permis	90.55	1 892.66
Raynald Galibois	déneigement hiver	6 657.05	
	patinoire	597.87	
	borne fontaine	528.88	7 783.80
Coop Rivière-du-Sud	quincaillerie		216.19
Receveur général du Canada	DAS avril 2016		1 291.16
Revenu Québec	DAS avril 2016		3 251.00
CARRA	avril 2016		483.84
Service en placement Peak	avril 2016		112.52
CSST	cotisation 2015		677.25
Xerox	fournitures de bureau	329.45	
	photocopieur	2 897.37	3 226.82
Garage André Aubé	réparation camion incendie		903.35
Wolters Kluwer	mise à jour		542.85
Postes Canada	envoi journal avril		127.80
Corp. informatique Bellechasse	adaptation programme aînés		287.44
Aréo-feu	matériel service incendie		167.59
Commerçants de la Chaudière	envoi dicom		21.88
Jacques Caron inc.	produits entretien plancher loisirs		36.54
Cytech Corbin	entretien climatisation bureau	166.71	
	entretien climatisation loisirs	228.80	395.51
Propane GRG inc.	poste incendie	415.86	
	garage municipal	421.21	837.07
Pagenet	pagettes service incendie		138.48
Infospark	service incendie		103.48
MDM publicité	soirée de la bière		91.98
Connassés du Cap inc.	avril et mai 2016		11 148.72
Transport Adapté Vieux-Quai	mars 2016		163.50
Distribution Steeve Blais	produits d'entretien		681.20
Arrêt Stop	essence voirie	175.36	
	essence incendie	160.97	336.33
Régie gestion mat. Rés. Maurice	mars 2016		3 907.50
Groupe Environnex	analyse eaux usées	103.48	
	analyse eau potable	63.24	166.72
Vignoble du Faubourg	soirée de la bière		160.00
Les impressions Credo	permis brûlage		200.19
Service incendie	avril 2016		1755.73

#### **Certificats de disponibilité de crédits**

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 92 890.50 \$.

Martin Turgeon

## **5. RÈGLEMENT – SOUMISSIONS - CONTRATS**

### **5.1 RÈGLEMENT N°305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°262 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

À la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et suite à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 qui prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sur le service 9-1-1 sera ajusté selon l'inflation. Cette taxe de 0,40 \$/mois passera à 0,46 \$/mois et continuera d'être directement perçue sur les comptes de services téléphoniques.

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la Gazette officielle du Québec, le 1 août 2016.

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement n°305 a été remise à chacun des conseillers à la séance de conseil du 2 mai et que le maire a procédé à la lecture devant l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre le présent règlement au ministre pour le 20 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

2016-058

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay

APPUYÉ PAR : Marie Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 305 modifiant le taux de taxe de l'article 2 du règlement n° 262 pour le financement du service 9-1-1, le faisant passer de 0,40 \$/mois à 0,46 \$/mois à partir du 1 août 2016.

ADOPTÉE

## **6. URBANISME**

### **6.1 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, 137 RUE DES PEUPLIERS (D16-058)**

Le projet d'agrandissement du 137 rue des Peupliers a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 4 septembre 2015 et a fait l'objet d'une recommandation favorable. Ce projet prévoyait aussi la construction d'un cabanon de 8' x 10' situé en marge avant nécessitant une dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié et aucune objection au projet n'a été soulevée de la part de citoyens;

CONSIDÉRANT la difficulté d'implanter une telle construction en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant du bâtiment accessoire respecte celle pour un bâtiment principal dans cette zone, soit 7 m;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 30 mars dernier et recommande à la Municipalité d'accepter le projet de construction tel que soumis, en mentionnant les points suivants :

- Le revêtement de la remise doit s'harmoniser au revêtement de la résidence;
- La couverture végétale et les arbres doivent être préservés au maximum dans le but de camoufler la remise;
- Le CCU recommande au conseil d'étudier une modification réglementaire, avec des conditions précises, afin de permettre certains types de bâtiments accessoires en marge avant pour les résidences situées le long du St-Laurent ou du boulevard Blais.

2016-059

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction selon les remarques du CCU.

ADOPTÉE

### **6.2 RÉPARATION DE L'EXUTOIRE DU FOSSÉ PLUVIAL ET NÉGOCIATION D'UNE SERVITUDE, LOT 5 300 119 (V16-003)**

L'exutoire du fossé d'évacuation des eaux pluviales situé sur le lot 5 300 119 a dû être nettoyé d'urgence le 22 avril dernier, des arbres et autres débris l'obstruant. Cet émissaire évacue une bonne partie des eaux pluviales de la Municipalité et est essentiel au bon fonctionnement du réseau.

Afin de régler la situation et éviter qu'il se colmate de nouveau, l'exutoire doit être prolongé d'environ 5 m et la pente de l'enrochement modifiée.

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la problématique le 25 avril dernier et recommande à la Municipalité de procéder aux modifications de l'exutoire et la régularisation de son accès;

CONSIDÉRANT l'importance de cet émissaire et son exutoire au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux pluviales de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune servitude ne garantit l'accès à l'ouvrage afin d'assurer son entretien et sa réparation et qu'un permis de construction d'une résidence sera éminemment demandé pour ce lot.

2016-099

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux travaux correctifs évalués entre 3 000 \$ et 5 000 \$;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à négocier l'obtention d'une servitude afin de permettre l'accès et l'entretien de l'infrastructure au meilleur coût et à signer, au nom de la Municipalité, les actes notariés relatifs à cette régularisation. Tous les frais afférents de notaire, de modification cadastrale et autres seront défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

### **6.3 TRAVAUX D'IMMUNISATION ET DE REVÉGÉTALISATION, LOT 5 604 336 SUR LE CHEMIN DU HAVRE (U16-001)**

Pour ce lot, l'étude d'immunisation modifiée a été déposée par la firme Norda Stelo (Roche) et nous devons formuler nos recommandations en vue de la délivrance du permis de construction.

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur a produit et présenté à la Municipalité tous les documents requis, soit : les relevés d'arpentage, l'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'une étude d'immunisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte le cadre réglementaire applicable;

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur s'engage à fournir aux futurs acheteurs les documents susmentionnés, les différentes études de caractérisation des sols et les normes d'immunisation applicables (Annexe 1 du RCI #2007-056);

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur s'engage à faire inscrire dans les actes notariés de vente du terrain la nécessité pour l'acheteur de compléter les deux phases des travaux d'immunisation et de revégétalisation conformément à l'étude d'immunisation et selon les délais prescrits par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 25 avril dernier et recommande à la Municipalité d'accepter le projet, en mentionnant les points suivants :

- La Municipalité délivre les permis et certificats nécessaires pour chacune des deux phases des travaux d'immunisation. Le second permis est conditionnel à la complétion des travaux de la phase 1;
- La phase 1 des travaux consistera à construire une digue d'immunisation en périphérie de la zone présentée dans l'étude d'immunisation de Norda Stelo (Réf. : 63294.006);
- La phase 2 consistera à remplir et niveler la zone d'immunisation ainsi que procéder à la revégétalisation des berges selon les prescriptions de la même étude et dans les délais prescrits au permis;
- La Municipalité produira un document indiquant les normes de construction et d'aménagement nécessaires à la délivrance d'un permis de construction sur ce lot;
- La Municipalité délivrera un permis de construction pour une habitation résidentielle à tout projet répondant aux conditions énoncées plus haut et aux différentes réglementations municipales relatives à l'urbanisme, la construction, le PIIA, etc;

2016-060

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le projet selon les remarques du CCU.

ADOPTÉE

#### **6.4 LOTISSEMENT 3 687 583, 3 688 027 ET 3 687 609 BOUL BLAIS EST (D16-052)**

Demande de lotissement pour la création, à partir de 3 lots existants, de 6 lots non desservis destinés à la construction résidentielle. Les lots concernées sont situés à limite est de la Municipalité dans les zones Va.18, Va.19 et Ab-11.5 (îlots déstructurés et zones agricoles dynamique).

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 25 avril dernier et considère le projet non recevable, en mentionnait les points suivants :

- La superficie des terrains proposés rendra difficile l'implantation, selon les normes, des installations septiques et les puits;
- Le projet ne favorise pas la densification du centre de la Municipalité où des terrains desservis sont disponibles;
- Depuis l'entrée en vigueur du RCI N<sup>o</sup>2011-72, il n'est plus possible de faire des demandes de morcellement et d'aliénation pour des projets de types résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le projet contrevient à l'article 6.1 du règlement de lotissement précisant que les terrains non desservis doivent avoir une largeur minimale de 50 m; CONSIDÉRANT QUE le projet contrevient à l'article 6.5 sur la réduction des terrains précisant qu'aucune personne ne peut réduire la superficie d'un terrain loti si les prescriptions minimales spécifiées dans le présent règlement ne sont pas respectées;

2016-061

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE les recommandations du CCU et de ne pas autoriser le projet de lotissement.

#### **7. AUTORISATIONS**

##### **7.1 RAPPORT FINANCIER DE L'OMH POUR L'ANNÉE 2015**

2016-064

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le rapport financier 2015 de l'OMH tel que décrit ci-dessous :

Revenus :	46 725 \$
Dépenses :	
Administration	6 864 \$
Concierge et entretien	6 622 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	22 960 \$
Remplacement, améliorations/modernisation	8 343 \$
Financement	37 410 \$
Services à la clientèle	3 085 \$
Total des dépenses	85 284 \$
Déficit (revenus- dépenses)	38 559 \$
Contributions SHQ	34 703 \$
Contribution de la Municipalité	3 856 \$
Budget RAM approuvé au PPI (immobilisations)	1 133 \$

DE REMBOURSER à l'organisme et selon l'entente, une partie du manque à gagner, soit 3 856 \$.

ADOPTÉE

#### **8. AUTRES**

##### **8.1 DEMANDE DE RÉVISION DE TAXES FONCIÈRES, LOT 5 034 516**

Les propriétaires du terrain demandent une révision des taxes foncières pour un lot de 717 m<sup>2</sup> qui est non constructible et présente moins de 25 m de frontage. L'usage principal du lot est l'accès à deux propriétés privées (« montées »).

Pour la taxation, ce lot est considéré comme vacant, mais ses caractéristiques ne correspondent pas à la définition inscrite au règlement de taxation #304.

La valeur foncière du lot est de 200 \$, les taxes pour 2016 sont de 554 \$. Pour l'ensemble de la municipalité deux autres lots ont les mêmes caractéristiques. Ces lots, qui servent de « montées », ont plus d'un propriétaire, il n'est donc pas possible jumeler la taxation à un lot adjacent. La taxation des autres « montées » de la municipalité est conforme à la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la demande des propriétaires est recevable;

CONSIDÉRANT QUE les deux résidences associées à ce lot paient l'ensemble des taxes relatives aux services d'aqueduc d'égouts, de loisir, de police, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'importance que la taxation de toutes les « montées » de la Municipalité soit juste, uniforme et équitable;

2016-065

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ÉTUDE la demande des propriétaires du lot 5 034 516 et des lots similaires et, le cas échéant, procéder aux ajustements selon les termes de la Loi sur la fiscalité municipale et des règlements de taxations #299 et #304;

DE PRÉCISER dans le règlement de taxation pour l'année 2017 les définitions des terrains vagues et vacants.

ADOPTÉE

### **8.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CEGEP LAPOCATIÈRE**

Le CÉGEP de La Pocatière sollicite la participation des municipalités des MRC de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska pour une campagne de financement majeure d'une durée de 5 ans. Le programme suggère une participation de 0,50 \$ citoyen/année, soit 3 695 \$ (739\$ par année pour Berthier-sur-Mer).

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'une institution d'enseignement collégial en région pour desservir la population;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 15-30 de la MRC et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée;

2016-066

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PARTICIPER à la campagne de financement au montant de 500\$ par année pendant 5 ans (2 500 \$).

ADOPTÉE

### **8.3 GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT 2015-2016 CEC DE MONTMAGNY**

Dans le cadre de la remise des bourses du Gala du mérite étudiant, le Conseil tient à féliciter Mesdames Florence Beaulieu, Claudine Naud et Marie Filiatrault de Berthier-sur-Mer qui ont obtenu des bourses d'étude. Les détails de l'évènement ainsi que les photos des récipiendaires sont dans la dernière édition du journal l'Oie Blanche.

### **8.4 12<sup>e</sup> ÉDITION DU DÉFI DE NATATION DE BERTHIER-SUR-MER**

L'évènement sera de retour le 24 juin prochain. En 2015, 66 nageurs ont pris le départ de l'évènement qui compte aussi près d'une centaine de bénévoles. Les organisateurs sollicitent la participation financière de la Municipalité.

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation, son rayonnement et sa popularité auprès du public;

2016-067

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette  
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PARTICIPER au montant de 250 \$ à l'édition 2016.

ADOPTÉE

### **8.5 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un important facteur d'identité de la municipalité de Berthier-sur-Mer et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2016-068

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay  
APPUYÉ PAR : Josée Audet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
QUE la Municipalité, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.  
ADOPTÉE

#### **8.6 CONTENEURS À REBUTS (ROLL-OFF) POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE FER**

CONSIDÉRANT QUE ce service est très apprécié de la population et qu'il est financé en partie par les utilisateurs;

2016-069

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
QUE la Municipalité fasse la location de deux conteneurs à l'entreprise Les Concassés du Cap inc. afin de les rendre disponibles à la population, comme par les années passées.  
ADOPTÉE

#### **8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER**

Réception d'une demande de subvention de 5 000 \$ par année pendant 3 ans afin de boucler le montage financier pour le volet commercial du programme de dragage. Pour l'instant, le montage pour financer les 86 000 \$ annuels prévoit : 14% MRC, 24% croisières AML, 6% en financement privé, 50% du gouvernement du Québec et 6% de la part de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'importance présente et future des activités de croisières commerciales pour notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier propose une solution à moyen terme faisant participer plusieurs intervenants du milieu;

2016-070

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay  
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
QUE la Municipalité s'engage à participer financièrement à un projet de dragage pour le volet commercial à raison de 5 000 \$ par année pendant 3 ans, pour un total de 15 000\$;  
QUE la participation de la Municipalité soit conditionnelle à celle des autres partenaires de l'entente.  
ADOPTÉE

#### **8.8 DRAGAGE DE LA MARINA**

CONSIDÉRANT QU'un dragage du chenal à Berthier-sur-Mer est requis ce printemps;  
CONSIDÉRANT QUE pour le réaliser, une demande de CA doit être adressée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de ce CA nécessite que le directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer atteste que la réalisation du dragage ne contrevient à aucun règlement municipal;

2016-072

PROPOSÉE PAR : Patrice Tondreau  
APPUYÉ PAR : Eric Guillemette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
D'ATTESTER que la réalisation du dragage ne contrevient à aucun règlement municipal;  
DE TRANSMETTRE à madame Annie Bélanger, la présente résolution, laquelle se veut un certificat de conformité pour l'opération du dragage prévue ce printemps et demandée par le Havre de Berthier-sur-Mer.  
ADOPTÉE

### **9. CORRESPONDANCE**

#### **9.1 LA TOURNÉE DES VAINQUEURS 2016**

Cet événement cycliste a comme objectif de remettre 100% des inscriptions recueillies en don à la Fondation de L'Hôtel-Dieu de Montmagny. Le comité organisateur nous demande notre accord pour passer sur notre territoire le 20 août prochain.

2016-071

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Guillemette  
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS :  
D'autoriser le passage de la Tournée des Vainqueurs et confirme qu'il n'y aura pas de  
travaux majeurs dans la Municipalité le 20 août et d'aviser la population des entraves dans  
le journal le Berthelais.

ADOPTÉE

2016-073

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**  
IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet  
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS :

QUE la réunion se termine à dix-neuf heures trente-sept minutes (19 h 37)

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier: